

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) – Académie de Toulouse

RAPPORT DE JURY

ADMISSIBILITÉ – SESSION 2023

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

• Conditions de déroulement

L'épreuve d'admissibilité s'est tenue au rectorat de Toulouse les 13 et 14 février 2023 dans de bonnes conditions tant au niveau de l'organisation générale que sur le plan matériel.

Les commissions sont composées de quatre personnes : un inspecteur du second degré, un inspecteur du premier degré, un chef d'établissement et un formateur académique.

Les entretiens se déroulent dans des salles équipées d'un vidéoprojecteur. Aucun ordinateur n'est mis à disposition des candidats qui doivent donc amener leur matériel personnel.

L'épreuve se décompose en deux phases :

- un exposé, d'une durée de 15 minutes, permettant au candidat de présenter son parcours et sa motivation à devenir formateur ;
- un entretien, d'une durée de 30 minutes, permettant aux membres du jury de conduire un échange complémentaire au rapport et à l'exposé, par le biais de questions d'approfondissement et / ou d'élargissement.

• Candidats 2023

74 candidats se sont inscrits à la session 2023.

45 des 74 candidats inscrits à l'épreuve d'admissibilité ont envoyé leur dossier, 42 se sont présentés à l'oral.

À l'issue des épreuves, 30 candidats sur 42 ont été déclarés admissibles.

Candidats ayant passé l'épreuve d'admissibilité :

Champ professionnel	Enseignement	Éducation et vie scolaire	Total
Candidats inscrits	68	6	74
Candidats présents	39	3	42
Candidats déclarés admissibles	27	3	30

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les dossiers remis par les candidats doivent comporter un rapport d'activités de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation administrative et pédagogique si le candidat les détient. La page de garde du dossier est fournie par la Division des examens et concours du Rectorat. À partir de la session 2021, les dossiers seront à retourner dans un format numérique sur clé USB.

Le rapport d'activités peut être structuré de la manière suivante, sans que cela constitue une obligation (voir exemple en annexe) :

- **parcours professionnel** : descriptif des postes, emplois, missions occupés ;
- **parcours de formation** : intitulé des formations reçues, des certifications obtenues... par le candidat ;
- **expérience significative** : il s'agit de présenter une expérience professionnelle, notamment dans le cadre de l'accompagnement et de la formation, qui permet de témoigner de :

- la capacité du candidat à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ;
- son implication dans la vie de sa discipline ou spécialité dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, d'un bassin, de l'académie ;
- son intérêt pour la formation y compris dans le domaine transversal et, le cas échéant, sa participation à des actions de formation.

- **annexes facultatives.**

Quelques points méritent d'être soulignés :

- certains dossiers trop succincts ne permettent pas d'apprécier les motivations du candidat à devenir formateur ;
- le choix des documents présentés dans les annexes n'est pas neutre et doit être effectué avec soin ; ceux-ci doivent apporter une plus-value au dossier et à sa compréhension : un petit nombre de documents bien choisis est préférable à une grande quantité d'annexes plus ou moins pertinentes ;
- la syntaxe et l'orthographe doivent être maîtrisées, la présentation doit être soignée.

Certains écueils sont à éviter :

- une confusion apparente entre « formation d'élèves » et « formation d'enseignants » ;
- une rédaction trop linéaire qui conduit, soit à une tabulation descriptive, soit à une narration, lesquelles ne mettent pas nécessairement ou suffisamment en exergue les aptitudes et compétences du candidat ;
- un propos qui juxtapose – sans lien apparent, sans fil conducteur - des éléments épars constitutifs du vécu professionnel ;
- une absence de réflexion structurée laquelle doit organiser, justifier, mettre en perspective l'évolution de carrière ;
- une présentation qui peut laisser penser au jury que la seule motivation du candidat est de se former lui-même ou d'enrichir son curriculum vitae.

Il est attendu que les candidats soient capables de dégager de leur parcours professionnel les compétences qu'ils ont acquises et qui leur seront utiles dans leurs futures missions, de prendre du recul et de se projeter dans les missions du formateur académique. Leurs motivations doivent être clairement exprimées. Enfin, les situations dans lesquelles le candidat a été en position de formateur, même si elles sont peu nombreuses, méritent d'être développées et analysées.

3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

3.1 L'exposé

La durée de l'exposé est généralement respectée et souvent utilisée en totalité. Le jury avertit le candidat quelques minutes avant la fin du temps imparti. Lors de l'exposé de présentation, le candidat peut s'appuyer sur des notes personnelles et / ou sur un diaporama (ou tout autre support).

• **Analyse :**

- les meilleures prestations sont celles qui structurent, analysent et projettent les compétences du formateur (Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015 - Annexe 1 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs) en les illustrant, en les commentant, en les référençant à partir de situations vécues ou observées, de ressources et de lectures, de mise en relation avec les attendus institutionnels ;
- les prestations les moins performantes sont souvent celles qui reprennent à l'identique le rapport d'activités sans apporter de nouvelles perspectives ;
- les restitutions trop descriptives ou narratives s'avèrent également infructueuses, en appauvrissant le propos et en le réduisant trop souvent à un récit de vie professionnelle ;
- le recours à un support visuel peut constituer une plus-value, à condition qu'il ne soit pas redondant avec le propos et s'il le nourrit d'informations complémentaires, judicieusement agencées ;
- l'utilisation de notes est permise pendant l'exposé mais il est important de savoir s'en détacher et d'éviter la lecture monocorde d'un discours écrit au préalable ;
- un exposé présenté sans familiarités de langage, avec sobriété, conviction, et un dynamisme modéré, est apprécié ;
- la conclusion de l'exposé est parfois improvisée dans la précipitation et n'apporte dans ce cas aucune plus-value.

• **Recommandations**

Il peut être recommandé de :

- réaliser un exposé organisé, hiérarchisé, avec une introduction et une conclusion, qui saura également intégrer et problématiser l'évolution de carrière souhaitée ;
- mettre en valeur les expériences vécues de formation ou d'accompagnement, même si elles sont limitées ;
- montrer une motivation réelle pour la formation et avoir réfléchi à ce que cela représente ;
- montrer une capacité d'analyse de ses pratiques ;
- faire un effort de projection au-delà de sa discipline et de son niveau d'enseignement, être capable de faire un « pas de côté » ;
- mettre du sens et du lien entre le « vécu professionnel » et les « attendus institutionnels » ;
- confirmer des connaissances générales, notamment celles déployées par l'institution (Bulletin officiel de l'Éducation nationale, ressources Éduscol...) voire quelques connaissances dans le champ scientifique, adossé à la recherche ;
- montrer que l'on est conscient de ses limites et savoir identifier ses propres besoins.

3.2 L'entretien

• **Analyse :**

Il ne s'agit pas de venir témoigner de pratiques, expertes ou reconnues, ni d'attester d'une expérience ou d'une excellence dans un domaine ou une discipline, mais de savoir mettre en valeur ses compétences et de pouvoir les transposer dans un univers élargi, même de manière modeste.

L'entretien doit donc permettre au jury de vérifier les connaissances mentionnées par le candidat ou sous-jacentes à son propos, d'élargir la réflexion vers des thématiques connexes, d'appréhender la position d'enseignant/CPE dans l'exercice du métier comme sa posture de futur formateur.

Il est attendu du candidat qu'il soit capable :

- d'inscrire sa réflexion dans la politique éducative en vigueur ;
- d'identifier et caractériser les gestes professionnels du métier d'enseignant/CPE ;
- d'avoir une connaissance suffisante des enseignements, dispositifs et organisations mis en place dans l'enseignement secondaire, mais aussi en amont et en aval de celui-ci ;
- de dégager les observables indispensables pour réguler les besoins d'un enseignant/CPE stagiaire et/ou titulaire ;
- de connaître les fondamentaux de l'acte de formation ;
- d'étayer et argumenter les réponses en mobilisant à bon escient des ressources diverses, ce qui suppose de les connaître et de se les être appropriées ; ces ressources peuvent porter sur les attendus pédagogiques et didactiques, en lien avec des champs interdisciplinaires (évaluation, différenciation...), ou encore sur des références universitaires dans le domaine travaillé. Il convient enfin d'établir des liens avec le vécu professionnel.

• **Recommandations :**

Le jury conseille aux candidats :

- de savoir se positionner et se projeter dans de futures missions de formation/accompagnement ;
- d'avoir un regard critique et de ne pas livrer un discours convenu ;
- d'étayer ses réponses d'arguments, de démonstrations ou d'illustrations appropriés ;
- de mobiliser ses connaissances et sa réflexion face aux situations d'élargissement proposées ;
- d'éviter les longues réponses évasives : mieux vaut reconnaître que l'on ne sait pas, ou demander au jury de préciser ou reformuler sa question ;
- de connaître les évolutions récentes du système éducatif et l'actualité de l'Éducation Nationale ;
- d'être précis dans le vocabulaire utilisé, de savoir définir les mots employés (par exemple : former, accompagner, éduquer, enseigner...),
- de se rapprocher éventuellement des corps d'inspection ou des formateurs afin de mieux maîtriser les attentes de l'institution en matière de formation.

Fait à Toulouse, le 19 février 2023

Jérémy PAUL,
Doyen des IA-IPR,
Président du Jury

Annexe - Rapport d'activités - Exemple

Parcours professionnel

Descriptifs des postes, emplois, missions occupés	Lieu d'exercice	Année de début, de fin

Commentaire éventuel

Parcours de formation continue

Intitulé de la formation reçue, intitulé du titre ou de la certification éventuellement obtenus	Descriptif	Date	Durée

Commentaire éventuel

Expérience significative

Présentez ci-dessous votre expérience professionnelle, notamment dans le cadre de l'accompagnement et de la formation, qui permet de témoigner de :

- votre capacité à vous adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ;*
- votre implication dans la vie de votre discipline ou spécialité dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, d'un bassin, de l'académie ;*
- votre intérêt pour la formation et, le cas échéant, votre participation à des actions de formation.*